



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Programme • **ITTECOP**

Infrastructures de transports, territoires, écosystèmes et paysages

# PADDLe

*Partenariats de gestion Durable dans les Dépendances vertes des infrastructures Linéaires de transport*

ÉTRILLARD C.<sup>1</sup>, FRANÇOIS D.<sup>2</sup>, BOSONE L.<sup>3</sup>, MARTINEZ F.<sup>4</sup>, GODEAU J.-F.<sup>5</sup>, NYSSSEN P.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> INRAE, Institut Agro, SMART, Rennes, France

<sup>2</sup> Université Gustave Eiffel, AME-EASE, Bouguenais, France

<sup>3</sup> Université Gustave Eiffel, AME-LaPEA, Versailles, France

<sup>4</sup> Université Gustave Eiffel, AME-MODIS, Bron, France

<sup>5</sup> Ecofirst, Awenne, Belgique



### 1 – Contexte

Aujourd'hui, **les emprises d'infrastructures linéaires de transport (ILT)** sont reconnues comme des surfaces d'intérêt potentiel :

- pour lutter contre le déclin général de la biodiversité ;
- pour atténuer les effets de la dégradation générale des habitats naturels ;
- pour permettre des activités agro-écologiques comme le pâturage, la production de foin (contexte de pénurie de ressources) ;
- pour fournir certains services écosystémiques.

**Les opérateurs d'ILT** ne sont pas opposés à la valorisation du potentiel écologique des emprises tant que cela ne nuit pas :

- à la continuité du service ;
- à la sécurité des infrastructures.

Cette **gestion alternative** des emprises pourrait réduire les coûts d'entretien par rapport aux pratiques actuelles

- + Améliore l'image des ILT et de leurs opérateurs.
- + Peut aider à lutter contre la dispersion d'espèces exotiques envahissantes.

**En règle générale**, les opérateurs d'ILT ne sont pas en mesure de mettre en œuvre eux-mêmes une telle gestion alternative.

**Mais** divers acteurs locaux peuvent être des partenaires pour les opérateurs pour tirer le meilleur parti des emprises, avec des motivations et des compétences différentes.

**Pourtant, les partenariats sont peu développés et les expérimentations rencontrent souvent des problèmes de viabilité.**

## 2 – Objectifs

**Le projet PADDLe** a visé à **comprendre et résoudre ce paradoxe** :

- Réfléchir sur les **conditions nécessaires pour des partenariats durables** entre opérateurs et parties prenantes locales pour une gestion des emprises favorable à la biodiversité ;
- Traduire cette compréhension (difficultés et potentialités) en propositions pour la **création de partenariats efficaces et durables**, acceptables par toutes les parties.

**But ultime concret du projet** : Proposer un cadre robuste pour guider les partenaires potentiels dans la co-construction de projets avec des objectifs, des moyens et des règles de fonctionnement clairement définis.

**Quatre types d'ILT** pris en compte : **routes, voies ferrées, voies navigables et lignes de transport d'électricité (HT et THT).**

### 3 – Démarche

Besoin de comprendre **le contexte dans lequel cette gestion alternative des emprises doit s'inscrire.**

Contexte marqué par les cadres juridiques et culturels (nationaux et locaux) dans lesquels évoluent les parties prenantes.

Contexte qui peut influencer leur rapport à la nature, donc les possibilités d'ouverture au changement de pratiques.

**Ouvrir le champ des possibles**, innover et accepter le changement, implique de se détacher de ses cadres de réflexion habituels.

Grâce au projet PADDLe, **une démarche dans 2 pays en même temps : France et Belgique**

**L'équipe PADDLe** (partenaires français et belges) :

- Une juriste

- Un généraliste des sciences de l'environnement

- Deux psychosociologues

- Deux écologues

- Des échelles spatiales différentes selon les pays peuvent induire des proximités différentes entre la volonté politique et l'action sur le terrain (Belg. /Fce = 1/18).

- L'usage de la même langue (France, Wallonie) facilite la communication avec les parties prenantes et l'analyse des documents.

- La proximité des pays facilite les visites de terrain communes.

### 4 – Méthode

1°) **Identification et analyse de cas** de partenariats réussis et complémentaires en France et en Belgique (4 types d'ILT/pays) :

- Questionnaire d'enquête via le CILB
- Recherche sur internet et enquête téléphonique
- Mailing
- Visites d'équipe **sur place** avec les partenaires



2°) **Synthèse des enseignements** de l'ensemble des études de cas, sur les plans écologique, juridique et psychosociologique :

- Analyse des caractéristiques des sites et de leur gestion
- Analyse des documents fournis
- Analyse du fonctionnement réel des partenariats
- Analyse d'entretiens individuels de partenaires

3°) **Élaboration de modalités de partenariat durable** des emprises d'ILT validées avec les parties prenantes :

- Identification et hiérarchisation des informations à inclure dans les contrats
- Validation et apport d'informations complémentaires à travers des **ateliers** avec les parties prenantes dans les deux pays
- Structuration du processus de contractualisation
- Organisation des éléments essentiels à prendre en compte pour élaborer des contrats durables



### 5 – Les cas d'étude

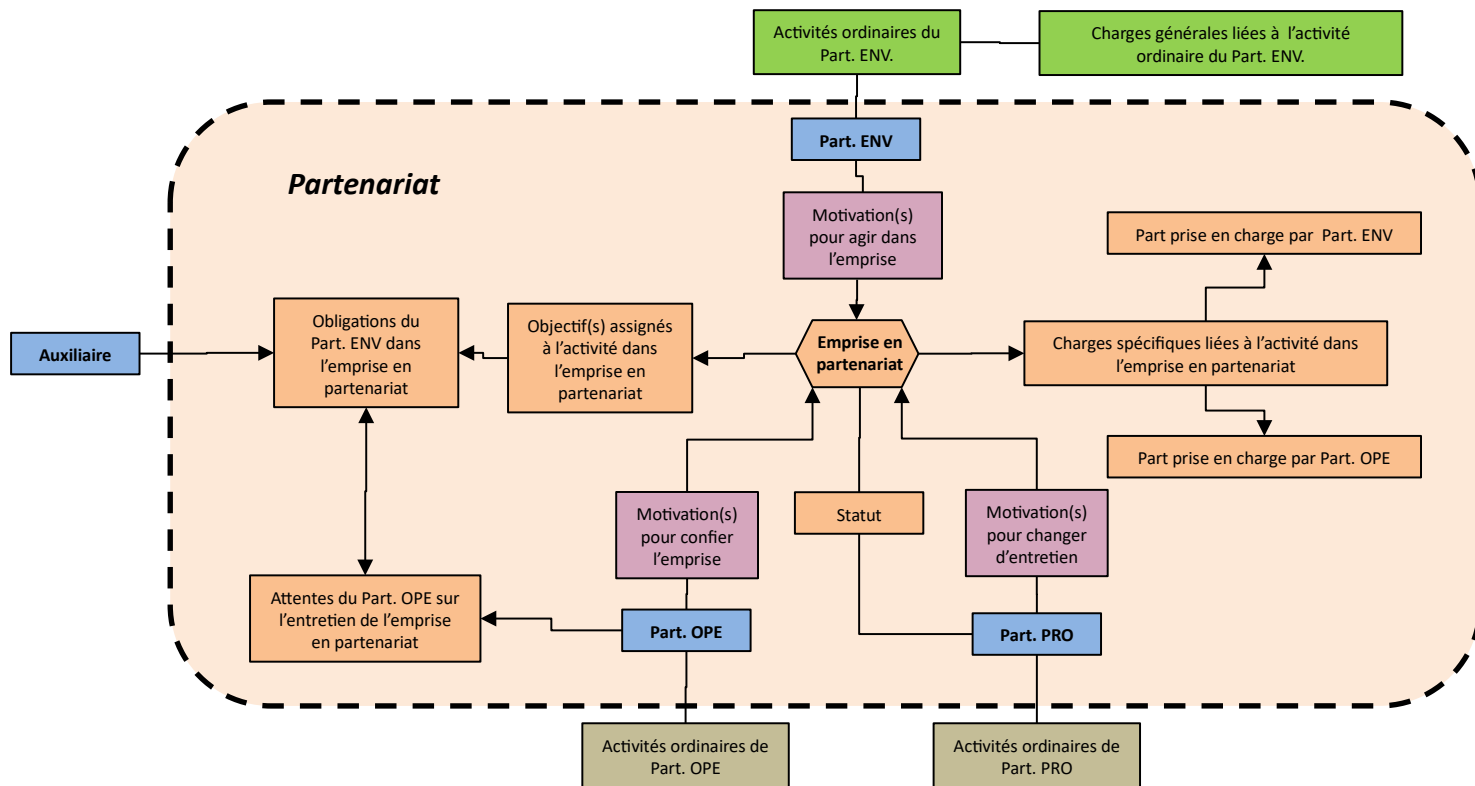
ILT	France	Belgique
Ligne électrique	<p><b>Partenariat 1</b> (Loiret)</p> <p>« Convention de partenariat pour la gestion de la végétation »  <u>entre RTE / Asso° gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de St-Mesmin</u></p> <p>⇒ restauration d'un milieu herbacé ras, extension de l'Habitat Natura 2000-6210 (pelouse à Fétuque ) et conservation d'espèces (Cresson des Pyrénées, Gagée des prés)</p> 	<p><b>Partenariat 2</b> (Prov. du Luxembourg)</p> <p>« Convention de jouissance limitée à titre gratuit »  <u>entre Communes Bertrix et Paliseul / Elia / Agriculteur</u></p> <p>⇒ maintien de prairie maigre par fauchage tardif et exportation (foin)</p> 
Voirie routière	<p><b>Partenariat 3</b> (Haute Savoie)</p> <p>« Convention d'occupation précaire – Eco Pâturage »  <u>entre ADELAC (concessionnaire de l'autoroute A41 Nord) / Éleveur de moutons</u></p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin</p> 	<p><b>Partenariat 4</b> (Prov. du Hainaut)</p> <p>Projet de convention de jouissance limitée à titre gratuit  <u>entre SPW / Parc Naturel des Hauts-Pays / Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet</u></p> <p>⇒ maintien d'un Habitat Natura 2000 (pelouse calcaire de sables xériques - 6120) et d'une espèce protégée (CEillet deltoïde) par fauchage tardif et exportation (foin)</p> 
Voie navigable	<p><b>Partenariat 5</b> (Nord)</p> <p>« Marché public de prestations d'éco-pâturage »  <u>entre VNF / Asso° d'insertion (Valenciennes)</u></p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin et caprin</p> 	<p><b>Partenariat 6</b> (Prov. de Liège)</p> <p>Projet de convention de jouissance limitée à titre gratuit  <u>entre SPW / 2 associations dont une dispose d'une structure agricole (troupeau de moutons transrégional)</u></p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin</p> 
Voie ferrée	<p><b>Partenariat 7</b> (Seine-et-Marne)</p> <p>« Convention d'accès au bassin d'expansion »  <u>entre SNCF Réseau / Association naturaliste locale</u></p> <p>⇒ accès au bassin d'expansion des eaux de crue de la Marne pour la gestion de sa végétation et un suivi écologique</p> 	<p><b>Partenariat 8</b> (Prov. de Liège)</p> <p>« Autorisation d'occupation précaire d'un bien du DP d'INFRABEL »  <u>entre Infrabel / Éleveur de mouton</u></p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin</p> 

### 6 – Participants aux ateliers

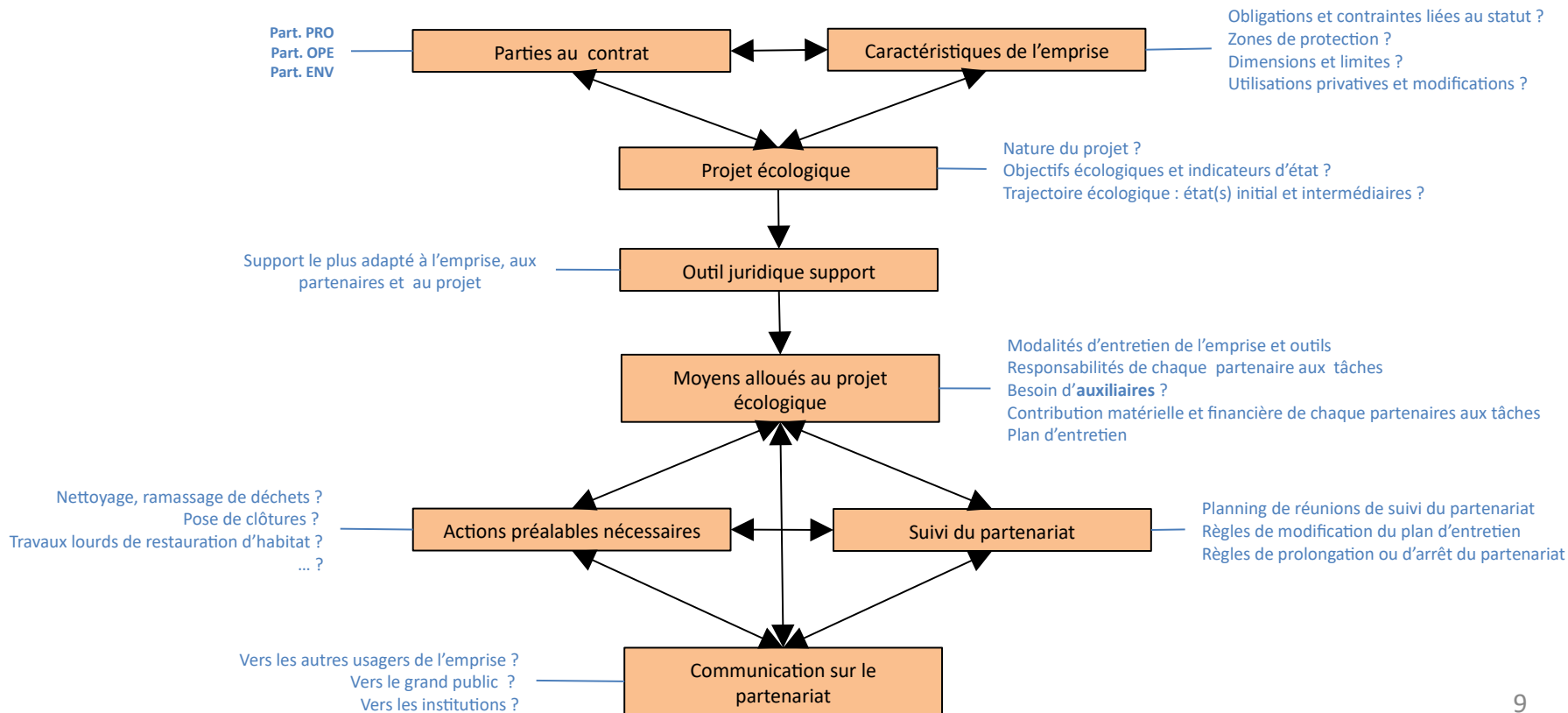
Représentant des ...	rôle	en Bretagne - PdL	en Wallonie
Exploitant Routes / Autoroutes	Etat (F) / Région (B)	1 DIR Ouest	SPW – Mobilité-Infrastructure
	Département (F) / Province (B) ?	2 Conseil Départemental des Côtes d'Armor	∅
	Concessionnaire	3 ∅	∅
Exploitant Voies ferrées	4	SNCF Bretagne – Pays-de-la-Loire	Infrabel
Exploitant Transport d'électricité	5	RTE Ouest	Elia
Exploitant Voies navigables	Domaine Etat/Région (B)	6 VNF Loire	SPW - Département Nature et Forêt
	Domaine Collectivités	7 Région Bretagne	∅
Partenaires potentiels	Association Environnement	8 Bretagne Vivante	Natagora
	Association Sociale	9 Notre Avenir	∅
	Agriculteur	10 ∅	NTF – Propriétaires ruraux de Wallonie
	Organismes de conservation	11 Conservatoire Botanique de Brest	SPW – Département Etude du milieu naturel et agricole
Propriétaires d'emprises	Etat / Province	12 = 1	= 1
	Collectivité territoriale	13 = 7	∅
	Etablissement public	14 = 4	= 4
	Particuliers	15 Centre Régional de la Propriété Forestière - Bretagne	= 10
Gestionnaire territorial (politique Env't)	Taille région	16 ∅	∅
	Taille infra région	17 ∅	∅

### 7 – Modèle général de partenariat révélé par l'analyse des cas

(utilisé pour formaliser les contenus des partenariats)



### 8 – Structure générale du partenariat de gestion durable



## 9 – Conclusions

### L'échantillon de cas d'étude de PADDLe :

- Grande diversité de partenaires environnementaux (ENV), mais les propriétaires (PRO) sont principalement publics

### Entretien écologique grâce aux partenariats :

- Plus grande diversité floristique qu'avec l'entretien courant des emprises (gyrobroyage) par les opérateurs (+ 20-65%)
- Pas de chiffres relatifs aux coûts d'entretien mais  $\leq$  coût d'entretien courant (une règle pour les opérateurs)
- Dans la plupart des contrats, les objectifs écologiques exacts ne sont pas précisés
- Partenaires ENV voient/mentionnent les bénéfices écologiques et économiques
- Partenaires OPE voient/mentionnent le respect des exigences réglementaires et la demande sociétale

### Objectif opérationnel du projet PADDLe :

- La consultation des parties prenantes sur le contenu et la forme de la proposition conduit à un **processus générique** applicable à tous les types d'ILT :
  - **Adaptable à chaque cas de figure local** en fonction des parties prenantes
  - Utilisable pour **créer** des partenariats ex-nihilo ou **améliorer** des partenariats existants

### Au-delà de la situation actuelle, pour faciliter le déploiement de partenariats :

- La nécessité de préserver la biodiversité devrait être affirmée de façon plus claire et ambitieuse dans la réglementation relative à l'entretien des emprises d'ILT
- Pour surmonter la peur du changement ressentie par certains acteurs :
  - faire connaître les expériences de partenariat réussies
  - en faire des démonstrateurs de faisabilité

## 10 – Valorisation

### Articles:

- Etrillard C., **2022**. Favoriser la biodiversité le long des voies ferrées, *Droit de la Voirie*, (228), 148-152.
- Etrillard C., **2023**. La préservation de la biodiversité au bord des routes, *Droit de la Voirie*, (234), 137-141.

### Communication dans un congrès international :

- Etrillard C., François D., Godeau J.-F., Bosone L., Martinez F., Nyssen P., **2024**. Creation of viable ecological management partnerships for rights-of-way of linear transport infrastructures. *Proceedings of the 9<sup>th</sup> International Conference on Ecology and Transportation IENE 2024*, Prague, 9-13 octobre 2024.

## Merci de votre attention

**Contacts:**

claire.etrillard@inrae.fr ; denis.francois@univ-eiffel.fr